

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni à MALESTROIT sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER.

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16- Nombre de votants : 0

Etaient présents : BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, LAUNAY Alain, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice

Etaient représentés :

Absente / excusée : HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LELIEVRE

B 2022-021 - Objet : - Culture –Musée de la Résistance en Bretagne : Modification des tarifs et souvenirs

Monsieur le Vice-Président informe le Bureau communautaire que des modifications sont à apporter à la liste des produits vendus à la boutique. Une révision tarifaire de certains produits est proposée, et il convient d'intégrer de nouveaux produits.

Pour cela, Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Communautaire les tableaux ci-dessous :
(En vert les modifications de prix, en jaune les ajouts de produits).

Souvenirs

	Famille de produit	Article	Prix de vente unitaire TTC
7	Petits souvenirs	Badge	1,90 €
17		T-shirt adulte	22,00 €
18		T-shirt enfant	16,00 €
41		Assortiment breton palet & galette 320 g	5,50 €
44		Caramels au beurre salé à la fleur de sel de Guérande 200 g	5,50 €

Librairie

	Article	Prix de vente unitaire TTC
51	La plastiqueuse à bicyclette	10,90 €
113	Les pérégrinations d'un Breton - volume 1	25,00 €
114	Les pérégrinations d'un Breton - volume 2	25,00 €
115	Il s'appelait Joseph	26,00 €

Après examen, il est proposé au bureau communautaire de :

- **VALIDER** les modifications tarifaires,
- **VALIDER** les ajouts de produits,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

B 2022- 022 - Objet : - Commande publique - Copieurs - Marché de fournitures et services - Attribution des entreprises

La vice-présidente en charge du dossier informe le bureau communautaire qu'il est nécessaire de pourvoir à la fourniture de copieurs couleurs et N/B neufs, d'occasion, à l'achat, en location ou en reprise de l'existant en vue du renouvellement et de l'uniformisation du parc sur les sites de l'EPCI.

Le contrat inclura la maintenance des copieurs et la fourniture de tous les consommables (hors papier). Elle présente le cahier des clauses techniques particulières référencé M2202 et précise que le montant prévisionnel de la dépense sur 60 mois s'élève à 140 000 € HT.

Elle précise qu'une consultation des entreprises a été lancée selon les modalités suivantes :

- compte-tenu de la durée d'amortissement des matériels objet de la présente consultation fixée par la délibération du Conseil Communautaire 2021-114 du 8 novembre 2021, marché de fournitures et services d'une durée de 60 mois :
- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à 215 000 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis le 28 janvier 2022
- Date limite de réception des offres le 28 février 2022 à 12h00
- Les critères suivants ont été retenus :

N°	Critère	Pondération
1	Montant de la prestation	50/100
2	Valeur technique de l'offre	40/100
3	Délais de réalisation	10/100

- 2 entreprises ont répondu à la consultation

La vice-présidente propose au bureau communautaire d'autoriser le président ou son représentant à :

- **ATTRIBUER** le marché à l'entreprise MEDIA BUREAUTIQUE, 56000 VANNES présentant l'offre la mieux-disante à 102 584,48 € HT et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

B 2022- 023 - Objet : - Commande publique – Etude énergétique des bâtiments communautaires – attribution des entreprises

La vice-présidente informe le Conseil communautaire que de l'Oust à Brocéliande, depuis sa création en 2017, n'a jamais engagé de travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Sur les constructions neuves, une réflexion a toujours été menée pour que soit mis en place des systèmes à faible consommation énergétique. Ainsi la collectivité souhaite s'engager dans une réflexion globale sur son patrimoine existant afin de trouver des solutions pérennes améliorant la performance énergétique de ses bâtiments. L'objectif étant d'être exemplaire en terme d'efficacité énergétique et d'améliorer le confort des usagers.

Cette étude a pour objectif de réaliser un diagnostic énergétique de tous nos bâtiments intercommunaux et d'aboutir à un PPI permettant à la collectivité de planifier les investissements nécessaires à l'attente des objectifs énergétiques qui auront été fixés

Elle présente le cahier des charges référencé M2203 et précise que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 150 000€ HT.

Elle précise qu'une consultation des entreprises a été lancée selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à 215 000,00€ HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis le 1^{er} février 2022
- Date limite de réception des offres : 02 mars 2022 à 12h00
- Les prestations font l'objet d'un lot unique
- Les critères suivants ont été retenus :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Valeur technique	60 /100	Évaluée au regard des sous-critères suivants : 1. Moyens techniques mis en place pour l'exécution du marché (équipements mis à disposition, outils, véhicules...) : 25 points 2. Moyens humains mis à disposition pour l'exécution du marché (composition de l'équipe, qualifications, références, habilitations du personnel affecté aux missions) : 20 points 3. Méthodologie d'exécution des prestations (organisation des interventions, plan d'action, recherche de financement : 15 points TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0
2	Prix	40 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 40

- 8 entreprises ont répondu à la consultation

La vice-présidente propose au bureau communautaire d'autoriser le président ou son représentant à :

- **ATTRIBUER** le marché au groupement d'entreprises ENERGIO, 37000 TOURS / LONGCHAMP, 92400 COURBEVOIE présentant l'offre la mieux-disante à 116 450,00 € HT et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

B 2022- 024 Objet : - Commande publique - Marché de travaux - PA du Gros Chêne à Sérent - Aménagement de l'accès à la Sader - Attribution des entreprises

La vice-présidente en charge du dossier informe le conseil communautaire que *la société Sader, installée depuis une dizaine d'année sur le parc d'activités du Gros Chêne à Sérent, emploie 42 salariés. Afin de poursuivre son développement, Sader a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain de 2700 m² en extension de son implantation actuelle (de 8 476 m²).*

La société souhaite utiliser le second accès que lui offrira cette extension afin de rationaliser les flux de matériaux et de sécuriser la circulation des personnes sur le site de l'entreprise. Il est ainsi nécessaire de consolider la route existante d'accès à ce terrain, qui ne desservait jusqu'alors qu'une plateforme de dépôt de matériaux à destination des services techniques communautaires. Ces travaux permettront également d'améliorer la sécurité du trafic en optimisant la visibilité à l'intersection de cette voie de desserte avec la route communale.

Elle présente le cahier des charges référencé M2211 et précise que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 38 670,00 € HT.

Elle précise qu'une consultation des entreprises a été lancée selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 382 000,00 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis le 29 janvier 2022,
- Date limite de réception des offres : 28 février 2022 à 12h00
- Les prestations font l'objet d'un lot unique,
- Les critères suivants ont été retenus :

N°	Critère	Pondération
1	Montant de la prestation Offres la moins-disante / Offre considérée x 50	50 points
2	Valeur technique de l'offre <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de travaux, descriptif des phases études et préparation, des phases d'exécution des travaux et des phases fin de travaux : 20 points • Adéquation et organisation des moyens humains et matériels au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux (listing, organigrammes, qualifications, CV, etc) : 20 points • Qualité des matériaux, matériels et des solutions techniques 	50 points

	proposés (fiche produit à fournir) : 10 points La note valeur technique est évaluée comme suit : TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0	
--	--	--

- 3 entreprises ont répondu à la consultation

La vice-présidente propose au bureau communautaire d'autoriser le président ou son représentant à:

- **ATTRIBUER** le marché à l'entreprise BROCELIANDE TP, 56800 PLOERMEL présentant l'offre la mieux-disante à 40 999,00 € HT et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

La séance est levée à 18h00.